

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00683
Numéro SIREN : 342 048 022
Nom ou dénomination : OUEST CROISSANCE

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2021 sous le numéro de dépôt 14420

QUEST CROISSANCE
S.A.S. au capital de 105.101.628 €
Siège social: 3 Impasse Claude Nougaro - ZAC Ar Mor Plaza - Bâtiment D - Entrée D2
44800 SAINT HERBLAIN
342 048 022 R.C.S. NANTES

* * *

EXTRAIT
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle s'est réunie le 24 juin 2021 à 11 heures, en visioconférence sur convocation du Président.

La convocation a été adressée par lettre simple aux associés et par lettre recommandée avec accusé de réception au Commissaire aux Comptes.

Le Président de séance rappelle que l'assemblée peut se tenir par des moyens de visioconférence. Conformément au décret du 9 mars 2021 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance du 25 mars 2020, du décret du 10 avril 2020 et des statuts, il a décidé que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les associés qui participent à la présente assemblée par une conférence téléphonique et/ou audiovisuelle permettant leur identification. Les moyens techniques mis en œuvre transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Il a été établi une feuille de présence. Mention y est faite des associés participant à la présente assemblée par visioconférence et réputés présents pour le calcul de la majorité.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc CARPENTIER, représentant de la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance qui constate que les associés présents ou représentés, possèdent 4 569 636 actions sur les 4 569 636 actions formant le capital, l'Assemblée peut en conséquence, valablement délibérer.

KPMG, Commissaire aux comptes titulaire représenté par Madame Marie-Christine JOLYS, a été informée de la date et de l'heure de l'assemblée : elle participe à la présente assemblée par visioconférence.

Sont mis à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée aux associés,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux Comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'Assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,
- les rapports du Président de la société et du Commissaire aux Comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les associés ont eu la faculté d'exercer préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation de ces comptes et conventions,
- Affectation du résultat,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis lecture est donnée des rapports du Président et les comptes annuels sont présentés à l'Assemblée.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin la discussion est ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

QUATRIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'Assemblée Générale décide de nommer la BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE représentée par Madame Sylvie GARCELON, en qualité de Président, pour une durée de deux ans, le mandat de Président de la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE arrivant à échéance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'Assemblée Générale confie tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, après lecture.

Le Président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop that encloses a smaller, more defined loop.

LA BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE (*)
représentée par Madame Sylvie GARCELON

() Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président »*

Bon pour acceptation des fonctions
de Président

